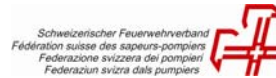


Traitement guêpes par les sapeurs-pompiers (guêpes, abeilles, chenilles de processionnaire)

en collaboration avec :



- But du cours :** obtention d'un permis restreint pour la lutte antiparasites en général selon l'ORRChim / OPer-P
- Profil du participant :** personnes utilisant professionnellement sous mandat de tiers des biocides pour la lutte contre les guêpes, abeilles et chenilles de processionnaire; sapeurs-pompiers, employés de communes, couvreurs et toutes personnes intéressées
- Exigences:** basé sur l'annexe I de l'ordonnance du DFI du 28.06.2005 pour le permis de lutte antiparasites en général (OPer-P), limité aux contenus concernant les traitements de lutte contre les guêpes, abeilles et chenilles de processionnaire
- Durée:** 2 jours, examen inclus
- Dates / lieu du cours:** 19./20. Juin 2012
Centre de formation Morges/Tolochenaz, nombre de participants : 15 (min) – 35
- Coût:** inscription par swissfire ou formaco, Cours: CHF 1'200, inclus repas de midi
Examen: CHF 200,-
inclus classeur pour le cours et certificat, permis
- Sujets / contenus:**
- Lois et ordonnances
 - ORRChim, OPer-P
 - utilisation de pesticides
 - fiches de sécurité
 - Biologie générale et spécifique
 - taxonomie
 - aspect et fonction des insectes
 - protection de l'environnement et des espèces
 - Venins des insectes
 - fonction
 - allergies, prévention, mesures
 - Pesticides
 - toxicologie
 - application, propagation, pénétration
 - Appareils
 - aérosols, appareils à pression pour pulvérisation,
 - pulvérisateurs pour poudres
 - maintenance, utilisation appropriée
 - Sécurité au travail, protection personnelle
 - Mesures applicables